

Sensibilisation aux violences conjugales



Centre d'Information sur les Droits des
Femmes
et des Familles des Côtes d'Armor

Objectifs du module

- Objectif général

Acquérir une base de connaissances sur la définition des violences conjugales afin de pouvoir repérer, informer et orienter les victimes.

- Objectifs opérationnels

- Connaître les différentes formes de violence
- Comprendre le cycle des violences
- Repérer les stratégies de l'agresseur.se
- Comprendre l'impact et les conséquences sur la victime
- Détecter les signaux d'alerte / les indices comportementaux
- Connaître la législation française et l'importance de la preuve
- Connaître le réseau des partenaires du territoire

Présentation du CIDFF22

- Un réseau national de 103 associations en France métropolitaine et en Outre-mer
- Une Union Régionale des 4 CIDFF bretons
- Une mission d'intérêt général d'information des femmes et des familles confiée par l'État.
- Un objectif premier :
 - Informer les femmes et les hommes sur leurs droits
- Des objectifs plus particuliers :
 - Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes
 - Développer l'autonomie des femmes
- Présentation des services : Accès au Droit, suivi des victimes de violences, service emploi, formations à destination des professionnel.le.s et action de sensibilisation pour tout public

- 1 -

Introduction

Vidéo introductive

« **Le dernier maux** » de Sébastien INESTA

L'ampleur du phénomène

- En 2020, **102 femmes et 23 hommes** ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint.
- En moyenne, **94 000 femmes et 16 000 hommes** sont victimes de viol et/ou de tentatives de viol au cours d'une année.

*Dans **91% des cas**, ces agressions sont perpétrées par une personne connue de la victime.*

*Dans **47 % des cas**, c'est le conjoint ou l'ex-conjoint qui est l'auteur des faits.*

Suite aux viols ou tentatives de viol qu'elles ont subi, seules **12 % des victimes ont porté plainte** (qu'elles aient ensuite maintenu ou retiré cette plainte).

- **Une femme sur 10 est victime de violences au sein du couple et une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint.**

source : enquête ENVEFF (Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France)

- 2 -

Définir les violences conjugales pour
mieux repérer les victimes

**Différence conflit de couple/violence conjugale :
vidéo d'Ernestine RONAI**

Différence entre conflit de couple et violence conjugale

Violence conjugale

- **Détruire, soumettre**
- Relation inégalitaire, **emprise**
- Climat de violence **permanent**
- « **Couple totalitaire** »

Conflit conjugal

- **Échange** d'opinions divergentes, **désaccord**
- Relation égalitaire, **absence de volonté de dominer**
- « Crises », disputes **ponctuelles**
- « **Couple démocratique** »

Le conflit est autorisé par la loi !
La violence est interdite par la loi !

La violence conjugale : Qu'ézaco ?

- La violence conjugale est la violence exercée par un des conjoints sur l'autre, au sein d'un couple, s'inscrivant dans un rapport de domination et se distinguant des disputes conjugales entre individus égaux.
- "Processus au cours duquel un partenaire exerce un comportement agressif et violent dans le cadre d'une relation intime et privilégiée"

• J.AUDET et J.-F. KATZ (1999)

- Elles s'expriment par:
 - Des agressions verbales, psychologiques
 - Des agressions physiques
 - Des agressions sexuelles
 - Des pressions, des privations ou des contraintes

Les différentes formes de violence

Psychologiques

Verbales

Physiques

Sexuelles

Matérielles

Économiques

Administratives

Cyberviolences

Violences psychologiques et verbales

- Harcèlement moral
- Insultes
- Pressions
- Dévalorisations
- Chantage
- Menaces
- Isolement
- Rupture avec l'entourage, la famille
- Etc...

Violences économiques et administratives

- Privation de ressources
- Contrôle des dépenses
- Vol
- Retrait de documents administratifs
- Etc...

Violences physiques

- Coups
- Morsures
- Crachats
- Jets d'objet
- Bousculades
- Gifles
- Etc...

Violences sexuelles

- Viol
- Agression sexuelle
- Proxénétisme
- Humiliation sexuelle
- Abus sexuel sans contact (obscénité, voyeurisme)
- Etc...

Le cycle des violences détaillé **auteur/victime**



- 3 -

Comprendre les stratégies des auteur.e.s et
les impacts sur les victimes pour améliorer le
repérage et la prise en charge

Stratégies de l'agresseur

- **Contrôler**
- **Isoler**
- **Dévaloriser**
- **Inverser de la culpabilité**
- **Garantir son impunité**: se faire des alliés, verrouiller le secret
- **Instaurer un climat de peur** : harcèlement, menaces, intimidations, souffler le chaud et le froid

L'impact sur la victime

- Perte d'estime et dévalorisation
- Peur des représailles (pour elle-même et/ou ses proches et/ou ses enfants)
- Perte de confiance
- Peur de ne pas être crue
- Honte et culpabilité
- Minimisation des violences
- Angoisse des obstacles qu'engendrerait la séparation(logement, ressources, travail...)
- Isolement, méconnaissance de ses droits, des dispositifs et des ressources d'assistance

Pourquoi les victimes restent-elles ?

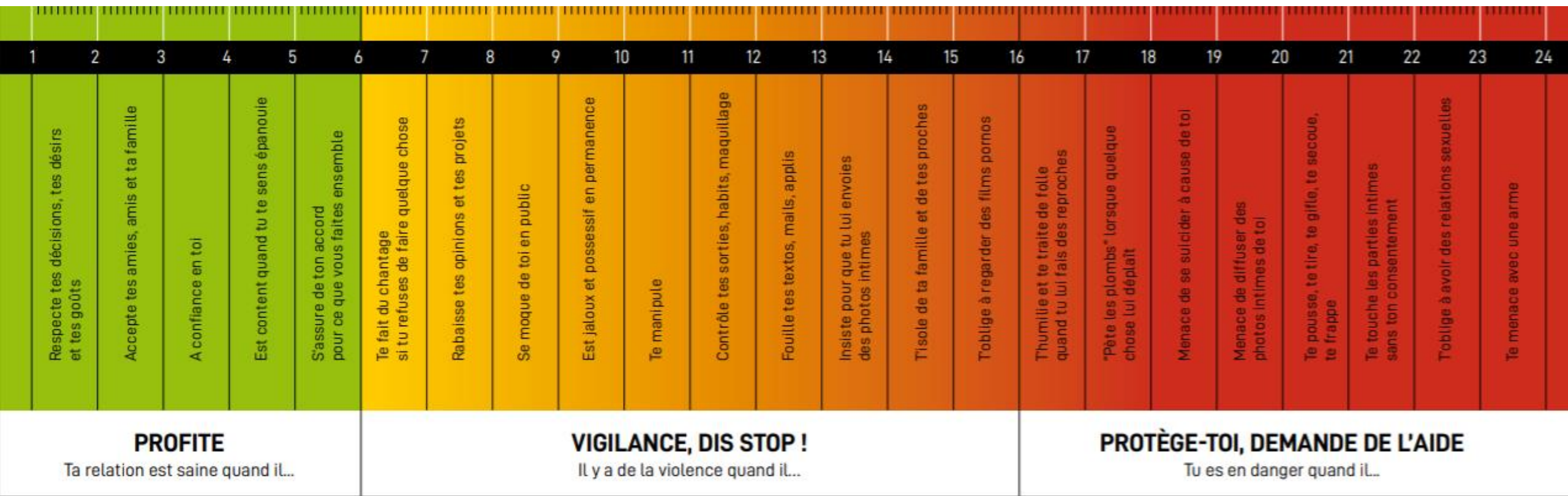
- Difficultés à résoudre la situation
- Peur des représailles
- Absence d'alternative économique
- Souci des enfants
- Dépendance émotionnelle / emprise
- Absence de soutien de la famille et des amis
- Espoir persistant que le conjoint changera
- Stigmatisation sociale de ne plus être mariée
- Angoisses de l'inconnu et de l'incertitude de la situation sociale à venir

- 4 -

Détecter, informer et orienter la victime

Le violentomètre

(téléchargeable sur le site : www.centre-hubertine-auclert.fr)



Détecter une situation de VC

Pourquoi la détection est-elle importante ?

- Des études ont montré que la grande majorité des victimes ne parlent pas spontanément des violences qu'elles subissent.
- Pour autant, certaines victimes attendent avec espoir d'être questionnées.
- D'autres tentent d'éviter de devoir parler des violences qu'elles vivent par peur, honte ou désespoir.

Le dépistage constitue le seul moyen de détecter les situations passées sous silence.

Repérer les signaux d'alerte

- **Chez la victime :**

- Retards aux rendez-vous, oublis, absences, départs précipités
- Présence systématique ou appels téléphoniques du/de la conjoint.e lors des entretiens
- Incohérence dans le récit des faits
- Anxiété, agressivité, nervosité, attitude déprimée ou triste, regard fuyant, sursauts...
- Abus de substances (tabac, alcool, médicaments...)...

- **Chez l'auteur.e :**

- Hyper prévenant.e, répondant à la place de la victime, la dévalorisant sous couvert de bonnes intentions.
- Agressif.ve verbalement, critiquant les comportements ou propos de la victime.
- Contrôlant la victime par des expressions du visage ou attitudes intimidantes.

- **La probabilité d'être face à une situation de violences augmente avec le nombre de signaux d'alerte présents**

Oser questionner

- Lorsque plusieurs signaux d'alerte sont détectés, il est nécessaire d'aborder progressivement le sujet.
- Il faut préalablement :
 - Créer un climat de confiance
 - Recevoir la femme seule (faire sortir le conjoint ou la famille)
 - Rassurer sur la confidentialité de l'entretien
 - N'avoir aucun préjugé ou jugement de valeur

Éviter d'aborder le sujet d'emblée, utiliser plutôt « **la technique de l'entonnoir** » ;
ou mise en place du questionnement systématique (cf. guide d'aide à l'entretien)

Les phrases à dire et celles à éviter

- **A dire à la victime :**

- « Vous n’y êtes pour rien »
- « L’agresseur est le seul responsable »
- « La loi interdit et punit les violences »
- « Vous pouvez être aidée par d’autres professionnels dont je vous donne les coordonnées »
- « Vous pouvez déposer plainte »
- « Vous pouvez appeler le 3919 pour être informée de vos droits et les connaître

- **A éviter de dire :**

- « Pourquoi vous acceptez ça ? »
- « C’est un malade »
- « Vous vous rendez compte de ce qu’il vous fait subir ? »
- « Vous êtes restée avec cet homme pendant tout ce temps ! »
- « Pourquoi vous ne voulez pas partir ? »
- « Etes-vous consciente que vous ne protégez pas vos enfants ! »

Dispositifs législatifs

- **Loi du 9 juillet 2010** : Création de l'**ordonnance de protection**

Plaquette de la FNCIDFF (fncidff.info/nouvelle-plaquette-lordonnance-de-protection-de-la-fncidff)

- **Loi du 28 décembre 2019** : Transcription des travaux du Grenelle des violences conjugales
- **Loi du 30 juillet 2020** : Transcription des travaux du Grenelle des violences conjugales
- **TGD** = Téléphone de Grave Danger (10 sur le territoire du 22)
- **BAR** = Bracelet anti-rapprochement (1 attribué sur le territoire du 22)

La plainte et le procès-verbal de renseignement judiciaire

- Différence entre le PVRJ, la main courante et la plainte
- Où déposer plainte ?
 - Commissariat/Gendarmerie
 - Hôpital
 - Courrier au Procureur de la République
 - Signalement en ligne

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50509>

Toute violence est un délit et amène un délai de prescription de 6 ans.

La plainte et l'importance de la preuve

- **Attention** : La charge de la preuve incombe à la victime, pour autant elle n'est pas obligatoire pour un dépôt de plainte.
- En matière pénale, la preuve est libre.

Exemples de preuves possibles :

- Attestation de témoin (direct ou indirect)
- Certificat médical
- Enregistrements audio / Vidéo / Captures d'écran / Photo
- Mails, SMS...
- PV d'huissiers/huissières de justice (5000 actes gratuits) - BUISSON Céline, Huissière de justice pour la région Bretagne
- Faisceau d'indices concordants (*exemple du mémo de vie*)

Connaissance du réseau des partenaires

- Annuaire violences conjugales sur le site de LTC : https://www.lannion-tregor.com/uploads/docs/Annuaire_Violences_conjugales_intrafamiliales_WEB.pdf
- Police/Gendarmerie (référent.e.s VIF et brigades familles/mineur.e.s)
- Intervenantes sociales en commissariats et gendarmeries (5)
- Avocat.e.s et Tribunaux
- Professionnel.le.s de l'action sociale : MDD/CCAS
- Associations d'aide aux victimes (ADAJ, planning familial, CIDFF...)
- Professionnel.le.s de santé et centres hospitaliers
- Structures d'hébergements d'urgence (CCAS, AMISEP KERLANN, 115...)

Merci pour votre écoute et votre participation!